

République FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON	PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS SIVOS MBT
Nombre de membres En exercice : 6 Présents : 5 Votants : 5	L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS Le Mercredi 13 décembre à 18h30
	Le Comité Syndical du SIVOS MBT, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : Mme Patricia SADO
	Étaient présents : Mmes SADO, DESCOMBES, POELAERT, REMION, BASQUIN, Absent : M. LECONTE non excusé

La séance est ouverte à 18h30

Ordre du jour :

- 1- Nomination d'une secrétaire de séance ;
- 2- Approbation du compte rendu de la séance du 26 septembre 2023 ;
- 3- Effectifs prévisionnels de la rentrée 2023/2024 ;
- 4- Autorisation d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2024 ;
- 5- Décisions prises par la Présidente ;
- 6- Informations diverses ;

1. NOMINATION D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

Est nommée secrétaire de séance Danielle DESCOMBES

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

Le compte rendu de la réunion du comité syndical du 26 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

3. EFFECTIFS PREVISIONNELS DE LA RENTREE 2023/2024

Madame La Présidente, rappelle à l'assemblée qu'à partir de janvier 2024, il y aura 61 enfants scolarisés et à ce jour il est prévu 51 enfants à la rentrée 2024-2025.

4. AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE 2024- Délibération 20231213-12 :

Madame la Présidente rappelle que le Budget primitif 2024 ne sera pas adopté avant la mi-avril 2024.

Dans ce cadre, il propose, afin de permettre d'engager des dépenses d'investissement qui ne pourraient attendre le vote du Budget, d'autoriser la Présidente à engager, liquider et mandater, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget 2023.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Budget primitif 2023,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement, dans l'attente du vote du Budget primitif 2024, de dépenses d'investissement comme suit :

CHAPITRE	BP 2023 (en €)	Proposition (en €)
20 - Immobilisations incorporelles	2 500 €	625 €
21 - Immobilisations corporelles	42 500 €	10 625 €

5. DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE

La présidente annonce qu'un rendez-vous a été pris avec la cellule de prévention technique de la malveillance. Si les travaux sont à effectuer, une demande de subvention sera faite auprès de la Préfecture dans le cadre de la FIPD 2024 (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).

6. INFORMATIONS DIVERSES

La Présidente présente les devis établis pour les travaux envisagés :

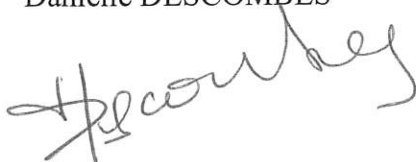
- Sécurisation de l'école
- Pose d'une clôture et d'un visiophone
- Passage de l'éclairage de l'école en technologie LED
- Nettoyage du toit
- Achat de lits supplémentaires au dortoir
- Désimperméabilisations de la cour

Divers

La Mairie a pris, sur la demande du SIVOS, un arrêté permanent de limitation de vitesse à 30km/h rue de l'hirondelle et de la mairie

Fin de séance 19h40.

La secrétaire
Danielle DESCOMBES



La Présidente
Patricia SADOCC

